



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de  
l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Tél.: 04 76 60 34 67 ou 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le

## Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE

LE PREFET DE L'ISERE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 (nouveaux) ;

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune et du Président du Tribunal de Grande Instance de Grenoble ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune de LA SURE EN CHARTREUSE et est composée comme suit :

Qualité	NOM	NOM MARITAL	Prénom
CONSEILLER MUNICIPAL - TITULAIRE	COCOLOMB	GENEVE	Anne-Marie
CONSEILLER MUNICIPAL - SUPPLEANT	BUGNON		Stéphane
DELEGUE DE L'ADMINISTRATION - TITULAIRE	CHARVIER		Laurence
DELEGUE DE L'ADMINISTRATION - SUPPLEANT	REVERDY		Fabien
DELEGUEE DU TGI - TITULAIRE	ESCALLIER		Véronique
DELEGUEE DU TGI - SUPPLEANTE	PEGORARO	GENEVE	Françine

**ARTICLE 2** – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune LA SURE EN CHARTREUSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet  
Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

  
**Philippe PORTAL**

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Commune de : LA SURE EN CHARTREUSE

## TABLEAUX DU 10 JANVIER 2019

### PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT ET DE PUBLICATION DES TABLEAUX RECTIFICATIFS

Nous, maire de la commune de

LA SURE EN CHARTREUSE

En application de l'article R.10 du code électoral et des dispositions de la circulaire ministérielle n°INTA/1317573/C du 25 juillet 2013,

## AVONS

**1/ Déposé à la mairie les tableaux rectificatifs dits « du 10 janvier »**, dressés par la/les commission(s) administrative(s) du/des bureau(x) de vote de la commune ;

**2/ Donné avis aux électeurs**, par affiche apposée aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces et faire valoir leurs réclamations devant le juge du Tribunal d'Instance, jusqu'au 20 janvier 2019, pour les tableaux rectificatifs susvisés.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal.

Date : 04/01/2019

Le Maire



signature et cachet

.....  
Un exemplaire original est conservé en mairie.

Une copie est transmise **SANS DÉLAI** au Préfet par dépôt sur e-listelec, joint au(x) tableau(x) établi(s) pour la liste principale